

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le lundi 19 mars 2018, à 20 heures, salle du Conseil.

Étaient présents : M. Ludovic Bustos, Maire ; Mme Micheline Burgun, MM Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjointes ; M. Paul de Saintignon, Mmes Nelly Pugnale, Martine Donnet, Sylvie Ferrari, MM. Éric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mme Zohra Abdiche, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Mme Nathalie Lombardo, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Thierry Luciani, M. Hervé Fanton

Pouvoirs : M. Thierry Luciani pour M. Jean-Philippe Di Gennaro
M. Hervé Fanton pour Mme Micheline Burgun

Secrétaire de séance : M. David Wager

Le compte rendu du Conseil Municipal du 05 février 2018 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents avec deux pouvoirs de M. Luciani et M. Fanton, Conseillers municipaux.

MARCHE TRAVAUX ECOLE MATERNELLE

Présenté par Jean Louis Minard, Adjoint délégué,

- L'avenant n° 2 avec l'entreprise LP'ETANCH titulaire du lot n°2 - Étanchéité
Montant du devis : 1 920,00 € HT

PERSONNEL

Présentée par Micheline Burgun, Adjointe déléguée,

- La création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe, avec effet au 15 juillet 2018.

URBANISME

Présentées par Jean-Louis Minard, Adjoint délégué,

- La vente par la commune de deux parcelles de terrain situées chemin Jean Giono, à deux particuliers, pour un montant de 2 400€ ;
- La vente d'une parcelle de terrain communal situé aux 17-19, avenue Pierre-Mendès-France, à la SCI les Hauts de Poisat, pour un montant de 11 000 € ;

VIE ARTISANALE

Présentée par Grégory Gabrel, Conseiller municipal,

- La vente d'un local de bureaux, propriété de la commune, situé 17, rue Jacques Brel, pour un montant de 250 000 €.

FINANCES

Présentés par Paul de Saintignon, Conseiller municipal,

- Le vote du budget :
 - **Le compte de gestion 2017** du budget communal dressé par le receveur, et adopté à l'unanimité des présents avec deux pouvoirs de M. Luciani et M. Fanton.

- **Le Compte Administratif 2017**

Considérant que le Maire ne peut présider la séance lors du vote du Compte Administratif, Mme Burgun, Adjointe, est élue à cet effet.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Budget communal

Excédent de fonctionnement : 387 880.26 €

Excédent d'investissement : 928 145.05 €

M. Bustos, Maire, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, le Compte Administratif 2017 est approuvé à l'unanimité des présents avec deux pouvoirs de M. Luciani et M. Fanton.

- **L'affectation de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2017** de la commune soit 387 880.26 €, au financement des dépenses d'investissement pour 50 000 € (art 1068 du BP 2018) et le reste, soit 337 880.26 € étant repris en section de fonctionnement (chapitre 002)
- **Les taux d'imposition 2018**, identiques à ceux de 2017
 - Taxe d'habitation : 12.94 %
 - Taxe foncier bâti : 30.66 %
 - Taxe foncier non bâti : 85.15 %
- **Le budget communal 2018**
 - Fonctionnement : 2 238 490 €
 - Investissement : 2 189 600 €

AFFAIRES SCOLAIRES

Présenté par Nelly Pugnale, Conseillère municipale,

- Le recrutement d'un fonctionnaire dans le cadre d'une activité accessoire, pour poursuivre le projet du « Déclics » jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/2018, à un taux horaire brut de 10€.

INFORMATION

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature :

- D'une convention avec le cabinet d'avocats MOLLION-AVOCAT pour une consultation juridique ;
- Du renouvellement d'adhésion de la commune à l'association ADPA, Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie ;
- D'une convention de partenariat avec la ville de Saint-Martin-d'Hères, pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles Sud.

Le Maire,
Ludovic BUSTOS